

## FICHE D'INSCRIPTION ÉTUDIANTS - ÉCOLES OU ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES SOUS CONVENTION AVEC LE CLUB

Association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92

Adresse administrative et postale : 60 rue de Belle Feuille, Boulogne-Billancourt 92100

Adresse du bureau du club : Stade Le Gallo, Bâtiment Le Gallo, entrée 46 quai Le Gallo Boulogne-Billancourt 92100, 1er étage

Contact : 06 59 22 81 18 / [club@voiles-de-seine.org](mailto:club@voiles-de-seine.org)

### IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

**Raison sociale :** .....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Ville .....

**Tél Portable (Obligatoire)** ..... **Tél Domicile / bureau** .....

**Adresse email (Obligatoire)** .....@.....

### COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT DE LA STRUCTURE

Statut vis-à-vis des pratiquants .....

Mme – Mlle. - M. **Nom**..... **Prénom**.....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Ville .....

**Tél Portable (Obligatoire)** ..... **Tél Domicile / bureau** .....

**Adresse email (Obligatoire)** .....@.....

### RÉSERVATIONS

Les paiements s'effectuent par chèques à l'ordre de VOILES DE SEINE ou par virement (RIB indiqué sur la facture).  
*Les stages payés mais non consommés restent dus à l'association.*

Cochez le nombre de séances souhaitées :

	☐ 1 SÉANCE	☐ 5 SÉANCES <i>valable 3 mois</i>	☐ 10 SÉANCES <i>valable 6 mois</i>
<b>Tarifs du bateau Embarquement jusqu'à 5 personnes</b>	150,00 €	540,00 €	960,00 €

Base nautique : la zone de pratique correspond au plan d'eau autorisée à la voile sur la Seine.

Supports : la pratique s'effectue sur les supports qui sont la propriété du club ou dont le club à la charge.

Créneaux horaires : 1 séance = 2h (le temps pour gréer et dégréer compris) toute l'année sauf vacances scolaires.

### ADHÉSION

ÊTRE MEMBRE ADHÉRENT EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS GRATUITES OU PAYANTES DE L'ASSOCIATION

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ GRATUITE OU PAYANTE DE L'ASSOCIATION VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST DISPONIBLE AU BUREAU DU CLUB.

(RI art.1.4) : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de crue ou de courant excessif sur la Seine

(RI art.2.2) : Le chef de Base (RTQ) ou le moniteur en charge de la séance est seul juge des conditions de navigation.

(RI art.2.1) : Le stagiaire s'engage à être respectueux du matériel et à respecter le règlement intérieur et les consignes des moniteurs.

## LICENCE FFV

TOUTE PERSONNE PRATIQUANT LA VOILE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEVRA ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE FFVOILE

## ATTESTATION DE NATATION

Chaque membre de ce groupe déclare sur l'honneur, savoir nager au moins 25 mètres sans flottabilité avec immersion. (voir liste ci jointe)

## CERTIFICAT MÉDICAL

Chaque membre de ce groupe doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile. (voir liste ci jointe)

## DROIT À L'IMAGE

Chaque membre de groupe autorise ou n'autorise pas l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction des prises de vues et photos faites par le club Voiles de Seine.

**Fait à :**

**Le :**

**Signature du pratiquant ou de son représentant légal :**

